

**14/04/2015 – Réponse de Vincent Duclert, Président du jury du CAPES H&G à la Lettre ouverte du Président de l'AHMUF, suivie d'un droit de réponse à la publication le 2 avril 2015 sur le site de l'AHMUF de la tribune du Professeur Pierre Serna**

**Réponse du Président du jury du CAPES externe d'histoire-géographie à la « Lettre ouverte à M. le Président du Jury du CAPES d'Histoire-Géographie » que lui ont adressée Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les membres du Bureau de l'Association des Historiens modernistes des Universités françaises (AHMUF), publiée sur le site de l'association le 14 avril 2015.**

Paris, le 14 avril 2015

Monsieur le Président de l'Association des Historiens modernistes des Universités françaises (AHMUF), Mesdames et messieurs les membres du Bureau de l'Association des Historiens modernistes des Universités françaises,

Vous m'avez adressé ce jour une « Lettre ouverte à M. le Président du Jury du CAPES d'Histoire-Géographie » qui a été dans le même temps publiée sur le site de l'AHMUF. Celle-ci répète assez largement, certes en des termes beaucoup plus mesurés, la tribune publiée le 2 avril sur ce même site par le Vice-président de l'Association et à laquelle j'adresse un droit de réponse.

Je me permets d'insister sur le fait que le sujet de composition du CAPES externe d'histoire-géographie de la session 2015, « Les engagements civiques, intellectuels et sociaux des républicains en France, de 1815 à 1899 », ne méconnaît pas la période moderne et la Première République dont les mémoires, dont les héritages, dont les histoires, travaillent précisément les « engagements civiques, intellectuels et sociaux des républicains de 1815 à 1899 » : c'est nous faire ici bien peu crédit de notre volonté de penser les périodes historiques de manière enrichie, et de ne pas nous limiter aux seules bornes chronologiques. Nous ne sommes pas de ceux qui considèrent que l'époque moderne disparaît du XIX<sup>e</sup> siècle

J'insiste également sur le fait qu'un sujet de composition, tiré au sort, n'oriente, ni les futurs sujets qui pourraient être à l'avenir posés à l'écrit comme à l'oral, ni la préparation du concours par des préparateurs pour lesquels le directoire et moi-même avons le plus grand respect. Ce sujet n'annonce aucune évolution particulière, ni de la question de programme à laquelle il se réfère, ni du concours du CAPES, ni de l'enseignement secondaire. Mon devoir de président de jury est d'établir le concours sur des bases solides, claires pour les candidats et les formateurs qui trouvent dans le rapport 2015 toutes les informations nécessaires à leur travail.

En ce qui concerne l'inquiétude de l'AHMUF sur sa période, croyez bien que le renouvellement des programmes introduira en 2017 une question de moderne, annonce qui sera de nature à satisfaire les historiens modernistes des Universités françaises que vous représentez. Par ailleurs, les sujets d'oraux de l'épreuve 1 pour cette session aborderont bien entendu la partie 1789-1815 contenue dans « Citoyenneté, république, démocratie en France de 1789 à 1899 ». Quant à la session 2016 pour laquelle la question est maintenue, nous ne pouvons pas préjuger des sujets futurs.

Permettez-moi enfin une dernière remarque. A mon arrivée à la présidence du jury du CAPES histoire-géographie, j'ai choisi, en accord avec le directoire et avec les présidents de l'agrégation d'histoire et de l'agrégation de géographie, de mettre en commun les questions au programme, offrant aux candidats qui le souhaitent plus de perspectives et renforçant en

cela les préparations. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille considérer le CAPES comme une déclinaison de l'agrégation et les candidats au CAPES comme des agrégatifs. Les sujets doivent être à la portée de nos candidats et répondre à la demande de refondation pédagogique des concours.

Le CAPES conserve un fort ancrage disciplinaire. Je ne suis pas certain que la mise en cause d'un sujet d'admissibilité, qui ne présente aucune erreur de fond comme de forme, soit de nature à soutenir cette dimension scientifique essentielle à l'université mais aussi à la démarche pédagogique articulée sur la maîtrise de ces savoirs.

Je vous prie de communiquer cette réponse aux membres du Bureau de l'AHMUF également signataires de la « Lettre ouverte ». Je vous demande, Monsieur le Président, de bien vouloir la publier sur le site de l'association à sa suite. Je vous en remercie par avance.

Avec ma parfaite considération.

Vincent Duclert,  
Président du jury du CAPES externe d'histoire-géographie

**Droit de réponse du Président du jury du CAPES externe d'histoire-géographie à la publication le 2 avril 2015 sur le site de l'AHMUF de la tribune du Professeur Pierre Serna, signée : « vice-président de l'AHMUF, et directeur de l'Institut d'histoire de la Révolution française », et intitulée : « Le sujet de la dissertation d'histoire du Capes 2015 : un choix aberrant ».**

Paris, le 14 avril 2015,

Par la voix de son vice-président, l'Association des Historiens modernistes des Universités françaises (AHMUF) a fait savoir le 2 avril 2015 sur son site officiel que le sujet de composition en histoire de la session d'admissibilité 2015 du CAPES externe d'histoire-géographie, sujet tiré au sort et qui porte sur « Les engagements civiques, intellectuels et sociaux des républicains en France, de 1815 à 1899 », est « stupide », est « un choix aberrant », parce que n'incluant pas la séquence 1789-1815. Nous regrettons que M. Pierre Serna, dans cette tribune, ne pense et n'agisse qu'en fonction de l'entrée chronologique, au point de méconnaître le reste du sujet en ne le citant pas précisément (rappelons qu'il concerne à la fois l'approche de ce que sont « les républicains en France » et la compréhension des engagements non directement politiques « en République »).

Pour ce qui est de la séquence 1815-1899, celle-ci tient parfaitement, sur un plan historique comme historiographique. Un tel sujet, qui relève de l'histoire-problème, appelle une série de questionnements dont celui des héritages révolutionnaires, faisant exister 1789-1815 dans les temps historique, philosophique et politique du XIXe siècle. Etendu à l'ensemble de la période, ce sujet serait par ailleurs devenu trop lourd pour des étudiants devant assumer la préparation de cinq autres questions d'histoire et de géographie ainsi que celle du tronc commun de l'ESPE.

Mais que le vice-président de l'AHMUF et directeur de l'Institut d'histoire de la Révolution française se rassure, le concours commence seulement et les épreuves d'oral admettront bien

entendu des sujets portant sur le début de la période de cette question de programme [« **Citoyenneté, république, démocratie en France de 1789 à 1899** »]. Cette question de programme est maintenue pour la session 2016 comme cela doit être très prochainement rendu public, permettant aux historiens modernistes de continuer à participer à la préparation des candidats au CAPES.

Enfin, n'y a-t-il pas une grande exagération à déduire d'un seul sujet de composition du CAPES, chargé de vérifier les connaissances universitaires des candidats à la fonction de professeur, une volonté de « contemporanéiser » l'enseignement secondaire et d'« écarter » l'histoire moderne ? L'horizon du CAPES ne se réduit pas au seul intitulé d'un sujet d'histoire le quel, j'y insiste, est parfaitement fondé.

Les lecteurs du site de l'AHMUF se devaient donc d'être éclairés après cette tribune du vice-président de l'Association.

Vincent Duclert  
Président du jury du CAPES externe histoire-géographie 2015